

Sèvres, le 20 juin 2014

Attribution d'actions de performance

Le Conseil d'administration dans sa séance du 19 juin 2014 a décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance Solocal Group dans le cadre des résolutions approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2014.

Le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 45.221.000 actions de performance aux salariés et dirigeants de Solocal Group.

Dans le cadre de ce plan, le Conseil d'administration a notamment décidé d'attribuer 8.700.000 actions de performance à Jean-Pierre Remy, Président Directeur général et 3.850.000 actions de performance à Christophe Pingard, Directeur Général Délégué.

Conformément au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, l'intégralité de cette attribution est soumise à des conditions de performance.

Les actions de performance sont attribuées sous condition que la croissance moyenne du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group redevienne positive sur les années 2015, 2016 et 2017 pour une part de ces actions et sous condition que la croissance moyenne du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group dépasse 3% par an en 2016 et 2017 pour l'autre part de ces actions. i

Jean-Pierre Remy et Christophe Pingard seront tenus de conserver au nominatif 25 % des actions de performance acquises jusqu'à la cessation de tout mandat dans le Groupe.

¹ Ces conditions ont pour seul objet de déterminer un seuil pour l'acquisition ou non, à l'issue des périodes d'acquisition prévues par le plan, des actions de performance attribuées et ne constituent en aucun cas des objectifs ou prévisions du groupe Solocal relativement aux périodes concernées.